COMMUNIQUE
12h00
31/12/2019

POLLUTION ATMOSPHERIQUE : Procédures préfectorales activées

AUJOURD'HUI — **Niveau d'alerte sur persistance prévu dans les départements de la Somme et de l'Oise**

DEMAIN — **Niveau d'alerte sur persistance prévu dans les départements de la Somme et de l'Oise**

Avant-hier 29/12/2019		Hier 30/12/2019			Aujourd'hui 31/12/2019		Demain 01/01/2020	
Polluants et seuils dépassés en µg/m³		Polluants et seuils dépassés en µg/m³		Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire	Polluants et seuils prévus en µg/m³		Polluants et seuils prévus en µg/m³	
Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone		Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone
Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire		Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire
				Nord				
				Pas-de-Calais				
				Somme	50		50	
				Aisne				
		50		Oise	50		50	

Légende

- Niveau d'alerte
- Niveau d'alerte sur persistance
- Niveau d'information et de recommandation
- Aucun niveau atteint

µg/m³ — Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

1er niveau : information et recommandation → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

2ème niveau : alerte → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1er niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Les poussières en suspension trouvent pour origines principales le chauffage, les activités économiques (industrielles et agricoles) et le trafic automobile.

Les départements de l'Oise et de la Somme sont concernés par cet épisode de pollution.
Hier, sur l'Oise a été constaté un dépassement du seuil d'information et recommandation non prévu par les modèles. Les concentrations continuent à se maintenir au dessus du seuil 50 µg/m³ sur l'Oise et continuent à augmenter sur la Somme aujourd'hui. Cet épisode de pollution s'explique par des émissions élevées notamment par la combustion de biomasse, associées à des conditions météorologiques défavorables à la dispersion (anticyclone, peu de vents, absence de brassage vertical).
Au vu du maintien de ces conditions météorologiques et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations de particules devraient rester stables au dessus du seuil 50 µg/m³ demain tout au long de la journée sur ces 2 départements.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

L'Agence Régionale de la Santé recommande :

aux personnes sensibles et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

• En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :

Eviter leurs activités sportives et physiques intenses en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur et **reporter les activités** qui demandent le plus d'effort

Eviter leurs déplacements sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

• En cas d'épisode de pollution dû à l'ozone :

Eviter les activités physiques et sportives intenses en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues

Eviter les sorties durant l'après midi

Pour la population générale : Réduisez les activités physiques et sportives intenses

Dans tous les cas, en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.

Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'**utiliser les moyens de transport les moins polluants,** tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage **ou à défaut de réduire votre vitesse de circulation.**

Il est également recommandé de **maîtriser vos consommations énergétiques**, **liées au chauffage lors de l'utilisation de celui-ci**, en modérant la température du logement et en limitant le chauffage d'appoint non performant, notamment au bois et au charbon.

Les **acteurs économiques** (industrie et agriculture) **sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.**

Pour rappel, le **brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.**

Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfectures.

Pour connaître les mesures engagées par les Préfets, consultez le site de votre Préfecture

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
www.atmo-hdf.fr 06 76 41 28 61 S'abonner gratuitement aux alertes Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données. Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les	http://www.prefectures-regions.gouv.fr 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme) 03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/ 03 62 72 86 27
Atmo HAUTS-DE-FRANCE	PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	ars Agence Régionale de Santé Hauts-de-France